



2026/50

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an 2026, le 24 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 juin 2026 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	15
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, BOUXIROT Patrick, SINTY Eliane, VOISIN Stéphane, PAEZ REZENDE Michèle, AUGUSTIN Didier, GUEGUINIAT Alexandra, BARESSE Michaël, MARION Mikaël, POTIN Pierre-Louis, COYAC Stella et CHOAIN Philippe

Excusés : Ont donné pouvoir :
Mme PETITJEAN Rebecca à Mme GUEGUINIAT Alexandra, Mme CARON Isabelle à M. VOISIN Stéphane

Absents :

Secrétaire : M. POTIN Pierre-Louis

Acte rendu exécutoire après
dépôt Préfecture du Val d'Oise.
Le 26 juin 2026 Et publication
du : 26 juin 2026

D 2026-50

Objet : Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu, la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3-3,
Vu, le tableau des emplois et des effectifs,
Vu, la délibération du 11 juin 2025 n°2025-19 portant création un emploi d'adjoint animation faisant fonction ATSEM non permanent pour un accroissement temporaire d'activité,

Le Maire informe le Conseil municipal,
La Commune présente à ce jour deux classes de maternelle et l'ATSEM à temps complet ne peut aider aux préparatifs des activités des deux classes.



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 095-219506250-20260624-202650-DE



2026/50

Depuis un an, un agent est présent pour renforcer l'effectif et apporter un confort aux enseignants. L'agent ne peut continuer sur un emploi d'accroissement d'activité, il est donc nécessaire d'ouvrir un poste à temps non complet de 22 heures hebdomadaire pour continuer le service apporté aux maternelles. L'agent aide à la préparation des activités, à l'apprentissage de l'autonomie en classe et à la cantine.

Considérant, que pour l'année scolaire 2026-2027, afin de combler un besoin dans une classe de maternelle avec un effectif conséquent peu certain,

Considérant, qu'il est nécessaire d'envisager le remplacement à plus long terme de l'ATSEM à temps plein,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste permanent d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet de 22 heures hebdomadaires à compter du 28 août 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel pour un CDD d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet de 22 heures hebdomadaires à compter du 28 août 2026,

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2026,

ADOpte la modification du tableau des effectifs 2026,

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre toutes les renseignements auprès du Centre Interdépartemental de Gestion et de signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**